

Envoi : 23/04/2018
Réception par le Préfet : 23/04/2018
Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-4-11-4

Séance du vendredi 20 avril 2018

**DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION DEPARTEMENTALE EN ISRAEL DU 27
JUN AU 1ER JUILLET 2018**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme GROFF.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-12-1 du 21 décembre 2017 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique)
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le déplacement en Israël d'une délégation départementale composée d'élues et d'un agent du Département du 27 juin au 1^{er} juillet 2018 dans le cadre d'une mission d'étude sur le thème : « De l'engagement à l'excellence » ;
- Approuve la composition de la délégation qui se compose comme suit :
 - . Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental,
 - . Mme Martine DIETRICH, Conseillère départementale déléguée au dialogue interreligieux,
 - . Mme Sabine DREXLER, Conseillère départementale déléguée à la jeunesse, la citoyenneté et l'engagement,
 - . M. Philippe ICHTER, Chargé de mission Cultes et dialogue interreligieux au sein du Cabinet.
- Décide qu'en cas de désistement, une élue pourra se faire remplacer par un autre élu, l'agent par un autre agent du Département, dans la limite du nombre de places prévu initialement ;
- Autorise la prise en charge par le budget départemental des frais générés par cette mission, évalués à 5 000 € (soit 3 750 € pour les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement des élues, 1 250 € pour les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement de l'agent départemental).

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes suivantes du budget départemental :

- programme J618/3276, chapitre 65, fonction 021, nature 6532 (frais de déplacement des élues) ;
- programme J613/32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 (frais de déplacement de l'agent).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité